

Conseil municipal du 10 juin 2015

Le Conseil municipal commence à 20h20. Sont absents pour cette réunion Mme Evelyne Denis (en retard), M. Hervé Arquillère, M. Pascal Lefebvre et Mme Catherine Chaussy. Mme Evelyne Denis donne pouvoir à M. Paul Giraudier pour le début du Conseil, M. Pascal Lefebvre donne pouvoir à M. Georges Suzan et Mme Catherine Chaussy donne pouvoir à M. Michel Paglia.

Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément à la réglementation, un juré d'assises doit être tiré au sort pour la commune de Bussières. Dans cette optique, 3 noms de personnes de plus de 23 ans sont tirés au sort sur la liste électorale de la commune et seront transmis au Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne. Ont été tirées au sort, au début de ce Conseil municipal, Agnès Lombard, Pascale Coassy et, Maryline Magnier. Une seule sera juré au final (choix du Tribunal de Grande Instance)

SIEL - Extension

Une extension de réseau de 17 mètres a été demandée au lieu-dit « Les Combes », pour alimenter une maison en construction. Le montant de cette extension est chiffré à 2258 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Collecte hebdomadaire

M. Paul Giraudier explique le principe de la délibération. La loi donne obligation de ramasser les ordures ménagères toutes les semaines. Il existe la possibilité de demander une dérogation à ce principe auprès du Préfet. La Communauté de Communes de Balbigny souhaite, compte tenu de la mise en place de la redevance incitative, demander une dérogation pour passer à une collecte tous les 15 jours. Pour ceci, il faut une délibération de l'ensemble des conseils municipaux des 13 communes de la communauté. Si les 13 conseils votent favorablement cette dérogation, la demande sera effectivement transmise au préfet, qui statuera sur cette demande. Cette éventuelle dérogation, même favorable, n'entraînera aucun changement de tarif, mais permettrait une meilleure maîtrise des coûts. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Instruction des permis de construire

M. le Maire précise que l'instruction des autorisations de droit des sols (permis de construire, demande préalable, CU etc...) était réalisée par la DDT. Or une nouvelle réglementation devrait obliger les mairies de se saisir de cette compétence, qui est gratuite pour le pétitionnaire. Cette instruction, qui est de compétence communale, nécessite donc une charge de travail supplémentaire réalisée par des personnes compétentes. Or, cela ne pouvant être réalisé en propre à Bussières, la commune est amenée à adhérer à un service intercommunal.

La COPLER instruit les dossiers des communes de sa Communauté de Communes. Elle a proposé ses services à la Communauté de Communes de Balbigny. Le SIEL fait la même proposition. Les deux propositions comprennent l'instruction des permis de construire, des permis d'aménager, des demandes préalables, et des CU A et B. Le calcul de la COPLER a été fait sur le nombre de demandes administratives. La quote part afférente à Bussières s'élèverait à 3902 €, soit un coût inférieur à celui proposé par le SIEL. M. le Maire propose d'adhérer à la COPLER. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ruisseaux

La commune a la responsabilité de l'entretien des ruisseaux. La délibération a pour objet de déléguer à la communauté de communes l'instruction administrative, les diagnostics préalables aux travaux sur les ruisseaux. La Communauté de communes de Balbigny pourrait par la suite entamer des discussions avec un syndicat, le SMAELT, sur les conditions d'une adhésion pour réaliser ceci. Plusieurs ruisseaux traversant Bussières sont concernés, dont le Sault et le Pouillerot. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention

Un courrier a été adressé par l'association ELA, qui vise à permettre d'améliorer la recherche sur les leucodystrophies, pour une demande de subvention exceptionnelle. M. le maire ne sait pas encore si l'école participe à la manifestation organisée par l'association comme indiqué dans le courrier. Une discussion est engagée sur la pertinence d'accorder une telle subvention. La mise aux voix de cette délibération, laisse apparaître 6 abstentions et 11 votes contre.

Perception

La DGFIP de Saint-Etienne a indiqué aux communes que la trésorerie de Balbigny allait fermer au 31 décembre 2015. M. le Maire rappelle que son travail n'est pas uniquement dédié à la perception de l'impôt. 85% du travail de la perception est absorbé par le soutien aux communes sur le plan des finances publiques. M. le Maire indique qu'une fois la perception de Balbigny fermée, les secrétaires de mairie et élus ayant des problèmes devront se tourner vers la perception de Feurs, qui ne verra pas pour autant sa masse salariale augmentée. Ce qui, selon M. le Maire, devrait se traduire par une perte de qualité dans le Service Public et des délais plus longs lorsque surviennent de besoins découlant de problèmes administratifs. Il est proposé à chaque commune de la Communauté de Communes de voter un courrier adressé à la DGPI. La délibération est mise aux voix, et est adoptée par le conseil, avec toutefois 2 abstentions.

Château de la Côte

M. Marcel Dupuy et M. Maurice Gigandon, accompagnés du maire, ont rencontré le propriétaire du Château de la Côte, pour donner suite à la demande de création d'un chemin rural traversant sa propriété. L'actuel propriétaire du château de la Côte refuse la vente de terrain nécessaire pour la création de ce chemin. M. le maire indique qu'il demandera la

même chose au nouveau propriétaire une fois la cession effectuée. M. le maire indique que deux noms indiqués par le commissaire enquêteur dans l'enquête publique étaient erronés. Le rapport modifié doit faire l'objet d'une même délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pannes réseau ERDF

ERDF a répondu à la commune sur des pannes intervenues sur le réseau à Bijean. M. le maire lit le courrier explicatif adressé à la mairie.

Déchetterie

M. Paul Giraudier rappelle qu'une deuxième déchetterie avait été envisagée pour les communes du haut de la CCBY. Une somme d'argent avait été provisionnée pour cette déchetterie. La Communauté de Communes a finalement abandonné ce projet, du fait des contraintes financières, et de problèmes de foncier. Les sommes provisionnées seront affectées à la remise aux normes et à l'agrandissement de la déchetterie de Balbigny. Il a été évoqué d'autres possibilités notamment d'avoir recours à une déchetterie mobile (création ou utilisation de services).

APC

M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré la directrice de la Poste de Balbigny, en présence d'Oxyria (bureau d'études) pour étudier l'implantation d'une APC dans la mairie de Bussières. Seront mis en place un coffre-fort, un ordinateur, une ligne spécifique. M. le Maire souhaite qu'un minimum de confidentialité soit assuré entre la mairie et l'APC, et qu'une tablette soit mise en place.

Tour du Pays Roannais

M. le Maire indique que le 4 juillet 2015, le Tour du Pays Roannais passe à Bussières. Il va faire une demande de participation aux communes de Saint-Agathe, Pinay, Saint-Jodard, et Violay qui sont traversées. Le coût sera de 4000 €, alors que 6000 € avaient été budgétés dans la délibération. Les éventuelles participations des autres communes viendraient alléger le coût pour la commune. M. le Maire appelle à la présence des conseillers pour cette manifestation.

TAP

Le temps périscolaire, depuis le départ, est de trois quart d'heure par jour. Avec le retour d'expérience, ce temps apparaît comme insuffisant. L'idée serait de passer à 1h30 deux fois par semaine. Une demande a été faite à l'académie, par le biais d'un avenant au PEDT, qui doit donner son accord.

Fibre optique

M. Maurice Gigandon demande où en est la question de la fibre optique. M. le maire indique que l'installation de la fibre a été validée par la Communauté de Communes de Balbigny, à condition que le financement soit assuré. M. le Maire indique que le montage financier est assez peu lisible.

Hôpital de Feurs

M. Michel Paglia demande si un envoi groupé des pétitions à destination de l'ARS peut être organisé par la mairie. M. le Maire répond que oui.

Fauchage

M. Michel Paglia demande si le fauchage qui a commencé va se poursuivre. M. Marcel Dupuy répond que le fauchage est en cours et qu'il faut faire preuve de patience.

Théâtre

M. Marcel Dupuy indique que le théâtre avait exprimé sa satisfaction vis-à-vis du parking créé à proximité du bâtiment, lequel desservira également l'école.

M. le Maire clôt le conseil municipal.

Le prochain aura lieu le vendredi 17 juillet à 20 heures.

Questions du public

Une personne dans le public prend la parole, parlant au nom de la station-service. Il est accompagné du gérant de l'établissement. Il transmet une pétition dénonçant le fait que la mairie, ne soutiendrait pas son activité et n'a pas ouvert de compte pour prendre de l'essence dans le commerce. Il conteste également le contenu du dernier compte rendu du conseil municipal, indiquant qu'il n'y avait pas eu de fermeture administrative. M. le maire lui répond que ce sont les gendarmes qui lui avaient fait part de cette fermeture temporaire. Par ailleurs Monsieur le Maire précise que ni lui, ni aucun élus non fait de commentaires publiques sur la station service. Il demeure aujourd'hui dans l'attente de précision ultérieures avant de faire évoluer ses décisions quant à une éventuelle collaboration avec les propriétaires de la station service.

Il se plaint également de la venue dans le village d'une pizzeria ambulante, ainsi que d'une caravane américaine -snack, dénonçant selon lui une concurrence déloyale par rapport aux commerces locaux, qui créent des emplois dans le village. Le maire lui répond qu'il n'est pas possible d'interdire la venue de tels commerces ambulants, sinon il faudrait interdire aussi la venue de maraîchers au marché, qui viendrait, au même titre, concurrencer le petit Casino.

Un membre du public demande qui est le responsable des chemins. M. Marcel Dupuy répond que c'est lui.